

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-412124

ND : 32250

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	10747	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	TAYAA ILHAM
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse : 72, Résidence LE CINTO, Rue ISHAK CHIRAZI, 4 ^e étage ALPT 38 MAARIF			
Tél. : 06.06.63.25.32 Total des frais engagés : Dhs			
DR CHAKIB MARRAKCHI OPHTALMOLOGISTE			
Médecin : Maladies et Chirurgie des yeux 320, bd Zerktouni - Casablanca Tél. : 0522.22.60.85 et 0522.47.57.60			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 24/10/2020			
Nom et prénom du malade : TAYAA ILHAM Age:			
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même			
Nature de la maladie : Diabète			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements nécessaires à l'intention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données à caractère personnel. Fait à : Casab Signature de l'adhérent(e) :  Le : 24/10/2020			
			

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/06/2022	CS		300,00	DR. MOHAMED KCHI OPHTALMOLOGISTE Maladie et Chirurgie des yeux 320, bd Zirkouni - Casablanca Tél. : 0524.22.60.85 et 0522.47.57.60

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DES PRELES OUAZZANI Touhami Karim 18, Rue Brahim Nekhai YAHIAO EL MANSOUR - Casablanca Tunisie	27/06/20	226,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

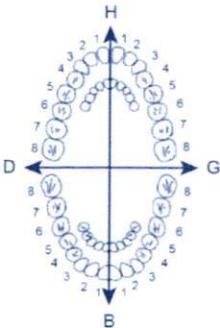
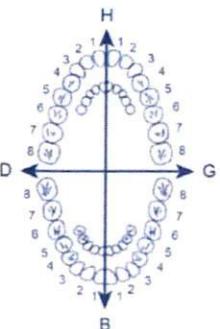
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H	25533412 00000000 D 00000000 35533411	G	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	B	21433552 00000000 00000000 11433553		DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

Docteur Marrachi Chakib
Ophthalmologiste

الدكتور شكري المراكشي
 اختصاصي

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
 Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse
 Laser - Angiographie - Lentilles de contact
 CHIRURGIE de la MYOPIE PAR FEMTO-LASIK

في أمراض وجراحة العينين
 خريج كلية الطب بثليون، فرنسا

CASABLANCA, le 27 JUIN 2020

TAYAA ILHATH

1 Chirurgie + 5. Cresteig

filte lumineuse Y + AR

V. long :

$$OD = (100^\circ + 0,25) + 0,25$$

$$OG = (80^\circ + 0,25) + 0,25$$

$$V. Ry = A_d + 1,50$$

59, Rue ALFRED MELLER
 Casablanca
 Béni Mellal Maroc

- Optic Galerie
 Béni Mellal

320, Boulevard ZERKOUNI, 1er ET. CASABLANCA
 TEL : 05.22.47.57.60 / 05.22.22.60.85 - Urgence : GSM : 06.61.16.97.60

- ZALERG

2 fl

1g fl x 3/

Jusqu' 1 fl

ZALERG 2 fl

- CHIBRO CADRON 1 fl

CHIBRO-CADRON
Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 29,40 DH

A.M.M. Maroc
N° 116 DMP/21/NCV
Distribué par les
Laboratoires SOTHEMA
B.P N°1, 27182
Bouskoura - MAROC



29.14) 1 fl x 3/

→ 10 fl

- XYZ AL 3 cp

6 118001 102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV : 75,70 DH

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

EXP 01 2024
PPV 45,20
45 20

6 118001 102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV : 75,70 DH
Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

- XYZ AL 3 cp

→ 10 fl

- FRAKID 2 fl

DR CHAKIB MARRAICHI
OPHTHALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des yeux
310, bd Z. Rktouni - Casablanca
Tél. : 0522.22.60.85 et 0522.27.57.60

1 fl SUR le paq

à 2 fl



226,00

PHARMACIE DES PRELES
Touhami Karim
OUAZZANI Touhami Néfah
18, Rue Benyamin Constantine
Casablanca
Tél/Fax : 05 22 23 40 33



CASABLANCA: Le 06/07/2020

FACTURE N°:200300036

Mme TAYAA ILHAM

Quantité	Désignation	Prix unitaire T.T.C	Total T.T.C
2	VERRE ORGANIQUEQ PROGRESSIFS ANTIREFLETS ANTI LUMIERE BLEU	1000.00	2000.00
TOTAL			2000.00

ARRETE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

DEUX MILLE DIRHAMS

59, Rue Al Fourat Maarif
Casablanca
Optical Galerie
Beni Mellal

Siège Social: **59, rue Al Fourat – Mâarif Casablanca**
R.C N°3835- I. F : 401 48 663- C.N.S.S 8323602-
Taxe professionnelle : 41346040- ICE : 000019206000097
Tel/fax : 212 522 232 155- Gsm : 0662 52 47 02
Email : opticalbenimellal@gmail.com